



TERSOL ECOVERT EV

N° d'agrément DRAAF : MP00686 - Distribution / Vente de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels

DESHERBANT TOTAL FOLIAIRE SYSTEMIQUE SANS CLASSEMENT TOXICOLOGIQUE

AMM 2020048 déposée par CALLIOPE

CARACTERISTIQUES

Désherbant total foliaire à base de glyphosate renforcé par des adjuvants nouvelle génération qui améliorent grandement les performances de la matière active.

Utilisation possible en Espaces Verts et jardins en toute sécurité pour les utilisateurs.

La présence de bio-régulateurs (adjuvants) permet de :

- diminuer la tension superficielle de l'eau de la bouillie d'où un meilleur étalement sur la surface foliaire (5 à 6 fois supérieur) entraînant une diminution de désherbant appliqué ;
- améliorer la pénétration foliaire du glyphosate ;
- accélérer la migration du glyphosate dans les tissus et l'optimisation de la systémie jusqu'aux extrémités de la plante ;
- rendre la formule faiblement toxique permettant l'utilisation dans des zones urbaines en réduisant les risques.

Une fois dans le sol, le glyphosate perd toutes ses propriétés herbicides et il est donc possible de réensemencer les parcelles désherbées quelques jours après le traitement.

Parfaitement adapté pour le désherbage au pied des arbres et arbustes (cuvette de plantation).

PROPRIETES PHYSIQUES

- Aspect : liquide.
- Couleur : ambrée.
- Matières actives : 360 g/l de glyphosate acide (480 g/l de sel d'isopropylamine) + bio-régulateurs physiodynamiques.

DOSES ET USAGES HOMOLOGUES

Désherbage des pépinières, plantations et rosiers

- Annuelles et bisannuelles : 5 l/ha ;
- Vivaces (par taches) : 8 l/ha ;
- Quantité maximale applicable par hectare et par an : 2 200 g de matière active.

Traitements généraux

- Graminées annuelles : 3 l/ha ;
- Dicots annuelles et bisannuelles : 6 l/ha ;
- Vivaces : 7 l/ha.
- Quantité maximale applicable par hectare et par an : 2 880 g de matière active.

Débroussaillage

- 12 l/ha.

MODE D'EMPLOI

- **Application** : pulvérisateur.
- **Période d'application** : période de végétation active par température supérieure à 10°C. (de février à novembre). Dans le cadre des bonnes pratiques d'utilisation, l'usage des buses à dérive limitée est recommandée.
- **Doses d'emploi** : *Traitement en plein* : 3 à 5 litres/ha dans 200 à 400 litres d'eau. *Traitement localisé* : 1 à 2 % soit 100 à 200 ml pour un pulvérisateur de 10 litres (pour 200 m² environ).

- Remplir au tiers le pulvérisateur d'eau claire.
- Verser le désherbant dans le pulvérisateur.
- Rincer 3 fois les emballages vides et verser l'eau de rinçage dans le pulvérisateur.
- Compléter le pulvérisateur d'eau.
- Bien agiter puis pulvériser.

PRECAUTIONS EVENTUELLES

Eviter tout contact de la bouillie avec la végétation à conserver. Utiliser un cache protecteur pour le traitement des massifs floraux, rosiers ou arbustes.

Ne pas traiter par temps de pluie, de vents forts ou de fortes chaleurs. Eviter la formation d'embruns au moment de la pulvérisation. Dans le cas de ronces, appliquer de préférence à l'automne et laisser agir tout l'hiver. Eviter tout traitement dans les fossés en eau ou à proximité.

Stockage dans un endroit frais et sec en emballage d'origine fermé, à l'abri du gel et des fortes chaleurs.

Consultez nos FDS sur



USAGE PROFESSIONNEL

Les indications d'emploi ci-dessus ne sont que des recommandations générales dont l'adaptation à chaque cas particulier est laissée au compte de l'utilisateur. Nous déclinons toute responsabilité quant aux conséquences de cette adaptation eu égard aux nombreux facteurs qui échappent à notre contrôle. Notre responsabilité est expressément limitée à la fourniture de spécialités conformes aux spécifications d'emploi figurant sur l'emballage.

Indice 0 / décembre 2010

